

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 006-247/08/CC

■ Voie d'accès à la carrière GONTERO à Châteauneuf les Martigues - Etudes - Affectation d'une Autorisation de Programme.
DIFRA 08/668/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le site de la carrière GONTERO à Châteauneuf-les-Martigues est desservi par une voie qui traverse le périmètre industriel de la raffinerie TOTAL – La Mède. Cette raffinerie est classée établissement SEVESO.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la raffinerie, l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 autorise la poursuite de l'exploitation de la carrière GONTERO, sous réserve qu'une nouvelle voie d'accès soit réalisée en dehors des zones à risque maximal, et ce, au plus tard au 31 décembre 2010.

A la demande du Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité technique, environnementale, juridique et financière du projet de voie de desserte de la carrière GONTERO.

En outre, il a été demandé aux sociétés TOTAL et GONTERO de financer la réalisation de cette étude sous la forme d'une offre de concours.

La première phase de cette démarche consiste à réaliser une concertation préalable de la population sur les différents tracés envisagés. Ensuite, des études d'avant projet mèneront à l'élaboration d'un dossier d'enquête publique et de déclaration d'utilité publique.

Par conséquent, il est nécessaire de créer une autorisation de programme afin de réaliser les études préalables à la concertation publique et les études opérationnelles. Le montant global de ces études s'élève à 1 510 000 € TTC.

La création de l'Autorisation de Programme est présentée au Conseil de ce jour dans la délibération cadre des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2008.

Il convient dès lors, d'affecter l'Autorisation de Programme.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des études préalables à la concertation publique et des études opérationnelles en vue de créer une nouvelle voie d'accès à la carrière GONTERO

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une Autorisation de programme relative à des études préalables et opérationnelles en vue de la réalisation d'une nouvelle voie d'accès à la carrière GONTERO pour un montant de 1 510 000,00 € TTC.

Article 2 :

Les recettes seront constatées sur les budgets 2008 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Sous politique : C311 – Fonction : 822 – Nature 1328.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'Opération : à créer - Nature : 2031 – Fonction : 822 – Sous politique : C311 répartis prévisionnellement comme suit :

CP 2008 : 342 000,00 €

CP 2009 : 320 000,00 €

CP suivants : 848 000,00 €

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN